

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Convention cadre de partenariat portant coopération entre le Conseil
départemental des Bouches-du-Rhône et Sciences Po Aix.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Ressources Humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste en matière de formation, d'éducation et d'emploi afin de faire du département, un territoire ambitieux et attractif. Sciences Po Aix, développe une offre de formation pluridisciplinaire, largement ouverte sur l'international et fortement professionnalisante en vue de former les cadres des secteurs public et privé.

L'objectif de ce partenariat sera de développer une synergie entre le Conseil départemental et Sciences PO Aix en valorisant le développement d'une société de la connaissance et en soutenant la formation sous ses différentes formes et l'attractivité respective des deux institutions.

A travers ce partenariat, le Département :

- proposera des offres de stages étudiants, des contrats d'apprentissage en lien avec les différents cursus dispensés à Sciences Po Aix ;
- favorisera l'égalité d'accès aux formations et aux emplois développés par Sciences Po Aix, la mixité et la diversité des publics accueillis et l'insertion de personnes en situation de handicap dans les formations et dans l'emploi ;
- permettra à des agents départementaux, d'assurer des enseignements pour le compte de Sciences Po Aix, dans les différents types de cursus et formations développant ainsi un réseau d'échange entre les deux institutions ;
- remettra deux prix pour le meilleur mémoire en lien avec la décentralisation, les politiques locales et le développement des territoires et le major du parcours Politique culturelle et mécénat.

Sciences Po Aix :

- s'engagera à faciliter l'accès à une offre de formation élargie et adaptée aux agents départementaux dans le cadre de la mise en œuvre, à leur initiative, de leur projet personnel d'évolution professionnelle ;
- informera le Département des conférences et colloques organisés et mettra ponctuellement à disposition à titre gratuit un intervenant enseignant expert sur une thématique présentant un intérêt pour le Département ;

- s'engagera à développer des actions de recherche et d'expertise dans des domaines déterminés en commun avec le Département, et à favoriser la veille et la mutualisation sur la production de connaissances pour contribuer à l'adaptation et à l'évolution des politiques régionales.

Le présent rapport a donc pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente le projet de convention annexé.

Cette convention définit les modalités de mise en place d'une coopération entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Sciences Po Aix pour les années universitaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.

Les crédits correspondant à la mise en œuvre de ce partenariat seront prélevés sur le budget départemental .

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL